



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE BRASSAC

047/2025 - N° 0047

**Fêtes Générales 2025
Soirées dansantes - Débits de boissons associatifs
et dérogation heure de fermeture**

Le Maire de la Commune de Brassac (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Tarn du 18 août 1983 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Tarn du 11 août 1989 ;

Vu la demande formulée par le Comité des Fêtes de Brassac en date du 07 juin 2025 ;

Arrête :

ARTICLE 1 : A l'occasion des Fêtes Générales de Brassac,

1. **Pour les soirées dansantes du Comité** : les heures de fermeture sont fixées *au lendemain matin (heure légale)* ; comme suit :
 - Jeudi 31 juillet 2025 à 3 heures,
 - Vendredi 1^{er} août 2025 à 4 heures (*musique*), 3 heures (*alcool*),
 - Samedi 02 août 2025 à 4 heures (*musique*), 3 heures (*alcool*),
 - Dimanche 03 août 2025 à 3 heures,
 - Lundi 04 août 2025 à 3 heures.
2. **Pour les bodegas associatives dans le village** : les heures de fermeture seront fixées *au lendemain matin (heure légale)* ; comme suit :
 - Jeudi 31 juillet 2025 à 3 heures,
 - Vendredi 1^{er} août 2025 à 3 heures,
 - Samedi 02 août 2025 à 3 heures,
 - Dimanche 03 août 2025 à 3 heures,
 - Lundi 04 août 2025 à 3 heures.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 Toulouse Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Brassac,
- L'association Comité des Fêtes de Brassac.

Fait à Brassac, le 02 juillet 2025.

Le Maire,
Jean-Claude GUIRAUD

